

INITIATIVE POPULAIRE FÉDÉRALE «ALLÉGER LES IMPÔTS SUR LES SALAIRES, IMPOSER ÉQUITABLEMENT LE CAPITAL»



Publiée dans la Feuille fédérale le 03 octobre 2017; Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 03 avril 2019

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.), que:

La Constitution est modifiée comme suit:

Art. 127a Imposition du revenu du capital et du revenu du travail

- ¹ Les parts du revenu du capital supérieures à un montant défini par la loi sont imposables à hauteur de 150 %.
- ² Les recettes supplémentaires qui découlent de l'imposition à hauteur de 150 % au lieu de 100 % des parts du revenu du capital au sens de l'al. 1 sont affectées à une réduction de l'imposition des personnes disposant de petits ou moyens revenus du travail ou à des paiements de transfert en faveur de la prospérité sociale.
- ³ La loi règle les modalités.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton:		N° postal:			Commune politique:		Contrôle (laisser en blanc)	NE m'envoyez PAS d'infos (accrocher)
N°	Nom prénom (écrire à la main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)			Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite		
1.								
2.								
3.								
4.								
5.								
6.								
7.								
8.								
9.								
10.								

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote: **Sibel Arslan**, Rebgasse 1, Postfach 225, 4005 Basel, **Julia Baumgartner**, Hübel 6, 4414 Füllinsdorf, **Samuel Bendahan**, Chemin de Montmeillan 10, 1005 Lausanne, **Kevin Buthey**, Rue de Lausanne 34, 1700 Fribourg, **Marina Carobbio Guscetti**, Via Tamporiva 28, 6533 Lumino, **Martine Docourt**, Rue du Tertre 4, 2000 Neuchâtel, **Jonas Eggmann**, Breitstrasse 64, 4132 Muttenz, **Luzian Franzini**, Lerchenweg 6, 6343 Rotkreuz, **Tamara Funciello**, Bürglenstrasse 50, 3006 Bern, **Christian Gross**, Gerberacherweg 5, 8820 Wädenswil, **Nina Hüsler**, Müllerstrasse 48, 8004 Zürich, **Barbara Keller**, Alleeveg 22, 3006 Bern, **Margret Kiener Nellen**, Dorfstrasse 32, 3065 Bolligen, **Lewin Lempert**, Müllerstrasse 48, 8004 Zürich, **Christian Levrat**, Route des Colombettes 297, 1628 Vuadens, **Mattea Meyer**, Rosentalstrasse 24, 8400 Winterthur, **Pascal Pajic**, Pargherastrasse 7, 7000 Chur, **Mathias Reynard**, Rue de St-Germain 26, 1965 Savièse, **Laura Riget**, Via Urénn 14a, 6513 Monte Carasso, **Giona Rinaldi**, Bundesplatz 4a, 6003 Luzern, **Beat Ringger**, Eggenacherstrasse 24, 4663 Aarburg, **Pauline Schneider**, Côte 87, 2000 Neuchâtel, **Lorena Stocker**, Dorfstrasse 49, 6026 Rain, **Sabine Szabo**, Schwanden 55, 3054 Schüpfen, **Anna Vasiljevic**, Nydeggstalden 36, 3011 Bern, **Muriel Waeger**, Rue Pierre pertuis 16, 2710 Tavannes, **Cédric Wermuth**, Rotfarbstrasse 11, 4800 Zofingen

Le comité d'initiative se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les ____ (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu: _____ Date: _____

Signature manuscrite: _____ Fonction officielle: _____

Sceau:

Il s'agit de:

L'initiative 99% demande à ce que les revenus générés par le capital (dividendes, intérêts, etc.) soient imposés 1,5 fois de plus que les salaires. Le seuil à partir duquel les revenus générés par les capitaux seront imposés sera par exemple à partir de 100'000 frs/année. Les revenus supplémentaires reçus par l'état aideront à diminuer l'imposition des salaires moyens et bas. Cette plu value pourra aussi être réinvestie dans des prestations sociales, dans la formation et la santé.



L'initiative 99%...

...redistribue de manière juste!

Le caissier de la migros, l'employé d'une assurance, la professeure ou le graphiste indépendant travaillent toutes et tous pour leurs revenus. Il existe aussi de rares personnes qui ne travaillent pas et qui laissent leur argent « travailler pour eux ». Ce sont ceux qui vivent en percevant des dividendes, des intérêts ou une augmentation d'un rendement hypothécaire. Chaque franc de ces profits a d'abord dû être produit par les 99% des travailleurs et travailleuses. Avec l'initiative 99% nous récupérons ce qui nous appartient !

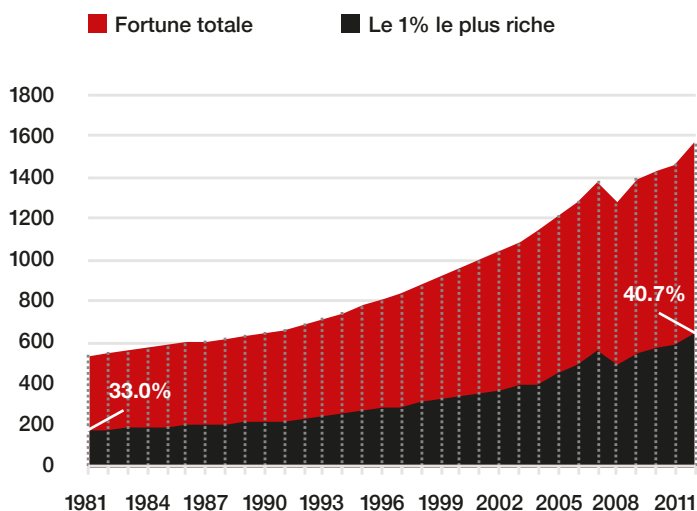
...œuvre pour l'égalité et diminue les privilèges des super riches!

Aujourd'hui, les revenus générés par le capital sont avantagés sur de nombreux points. Ainsi les grands actionnaires ne doivent pas payer d'impôts sur plus de 60% de leurs revenus alors que nous payons toutes et tous des impôts sur tous nos revenus. L'initiative 99% œuvre enfin pour la justice et l'égalité et diminue les privilèges des super riches !

...remplit votre porte-monnaie!

Les revenus sur le capital sont de l'argent qui coule vers les plus riches et qui manque chez les salarié-e-s. Les revenus supplémentaires de l'initiative 99% serviront à alléger les impôts des salarié-e-s. Dans le contexte actuel les salarié-e-s n'ont plus assez d'argent une fois que leur assurance maladie et leurs loyers sont payés. Avec l'initiative 99% nous améliorons la situations financière des bas et moyens revenus en allégeant leur facture fiscale.

Fortunes en Suisse (en Mia CHF)



Les grandes erreurs:

#1 «Tous les riches vont partir.»

Voulons-nous que les riches nous dictent les lois sur l'imposition ou voulons-nous en décider démocratiquement ? Le jeu de la concurrence fiscale acharnée prend en otage les populations mais n'enrichit qu'une poignée d'individus. Les inégalités qui se creusent sans cesse affaiblissent les populations en même temps qu'elles renforcent le pouvoir des nantis. Briser ce mécanisme néfaste, redonner à la population des moyens, permettra également de renforcer la démocratie.

#2 «Des impôts plus élevés empêchent les investissements.»

Si les riches deviennent de plus en plus riches, il n'y a pas forcément plus d'investissements dans l'économie réelle car une grande partie de ces revenus sont générés par de pures opérations financières. Pendant que les capitaux devenaient de plus en plus importants ces dernières années, les investissements sont devenus de plus en plus faibles. Il n'y pas de corrélation entre revenus générés par les capitaux et investissements. Si cet argent est par contre redistribué aux revenus moyens et faibles, le cycle économique sera renforcé par augmentation de la consommation, augmentant les liquidités disponibles. Actuellement les personnes avec des revenus de capital trop élevés ne savent plus quoi faire de leur argent. Ils « l'investissent » alors souvent dans une spéculation inutile qui contribue au danger de crises économiques.

#3 «Les revenus générés par le capital sont déjà imposés dans les entreprises. Les initiants veulent une double imposition.»

Les salaires aussi sont imposés de diverses manières. Notre système d'imposition touche beaucoup de domaines différents. Les revenus générés par le capital sont même privilégiés : aucune cotisation sociale n'est payée (p.ex : AVS) et les grands actionnaires doivent seulement payer des impôts sur 60% de leurs revenus produits par les intérêts. C'est injuste !

Graphique
Ensemble des avoirs des Suisses en Mia de CHF et l'ensemble des richesses du 1% le plus riche, en terme réel.
(Source : Rapport 2016 de l'USS sur la répartition des salaires, des revenus et de la fortune en Suisse.)